

Conseil municipal

Lundi 28 septembre 2026 à 19h00

Mairie de Saint-Père Marc-en-Poulet – Salle du Conseil Municipal

Ordre du jour

ADMINISTRATION GENERALE

- Règlement intérieur du Conseil Municipal (projet en pièce jointe)

Le règlement intérieur du conseil municipal est un document obligatoire dans les communes de 1 000 habitants et plus, qui fixe les règles de fonctionnement interne de l'assemblée délibérante dans le respect du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

FINANCES

- Mise en place de la Taxe d'Habitation Logements Vacants

Sur proposition de la commission Finances, il est proposé d'instaurer la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (T.H.L.V) sur le territoire de la commune. Cette taxe vise à lutter contre la précarité de logements qui touche l'ensemble du territoire du Pays de Saint-Malo.

- Octroi d'une subvention au Fonds de Soutien d'Urgence de l'Association des Maires de France aux communes sinistrées par les incendies en Gironde

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'octroyer une subvention pour participer au fonds de soutien créé par l'Association des Maires de France pour soutenir les communes sinistrées par les incendies d'une intensité exceptionnelle qui ont eu lieu cet été en Gironde.

- Subvention de fonctionnement au Comité d'animation

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'octroyer une subvention au Comité d'Animation afin de leur apporter le soutien de la commune pour préparer l'édition 2026 du Marché de Noël.

- Décisions Modificatives – Budget Principal Commune

Au vu des réalisations budgétaires et des engagements, il convient de délibérer pour prendre des Décisions Modificatives au budget principal de la commune.

- Redevance concentrateur GRDF – Concentrateurs 2026

Il convient de délibérer pour approuver le montant de la redevance annuelle.

AMENAGEMENT FONCIER – URBANISME

- Convention de mise à disposition à titre précaire de terrains à la commune (projet de convention ci-joint)

Afin de sécuriser et améliorer la qualité d'accueil et de stationnement lors des manifestations ayant lieu au Fort, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de conclure une convention de mise à disposition précaire des parcelles cadastrées C 435 (4910m²) et C 432 (3060m²), ainsi que la parcelle D 716 (3383m²), avec les propriétaires.

- **Avis – Demande d'autorisation environnementale présentée par le GAEC de la Bruyère pour son atelier de vaches laitières située au lieu-dit « 9 Rue de Scissy » sur la commune et actualisation du plan d'épandage**

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à donner leur avis sur le projet cité en objet.

(Dossier consultable : <https://www.registre.dematerialise.fr/7416> ou <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-energie/Installations-classees/COMMUNES/GAEC-DE-LA-BRUYERE2> ou sur place aux horaires d'ouverture de la mairie)

*Toute convocation au conseil municipal indique les questions portées à l'ordre du jour
(Articles L2121-10 du CGCT).*

Le Maire,

Jean-Francis RICHEUX

